Réunion du Conseil municipal Du 24 mars 2022

Vote du Compte Administratif 2021

Investissement:

Dépenses	Prévu:	622 361.82
	Réalisé:	446 705.82
	Reste à réaliser	85 775.21
Recettes	Prévu:	622 361.82
	Réalisé:	493 033.59
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement:

Dépenses:	Prévu:	590 886.47
•	Réalisé:	416 891.20
	Reste à réaliser:	0.00
Recettes:	Prévu:	590 886.47
	Réalisé:	650 757.00
	Reste à réaliser:	0.00

Résultat de clôture de l'exercice:

Investissement:	46 327.77
Fonctionnement:	233 865.80
Résultat global:	280 193.57

Le Président de séance, après avoir détaillé les comptes 2021, propose de procéder au vote du Compte Administratif 2021. Le Conseil Municipal, après délibération de ses membres, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

Vote du compte de gestion du receveur

Les comptes du Trésor Public et de la commune étant concordants, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique Lucquiaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et afin de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

• Un excédent de fonctionnement de	87 203.33
• Un excédent reporté de	146 662.47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	233 865.80
• Un excédent d'investissement de	46 327.77
• Un reste à réaliser dépenses de:	85 775.21
• Un reste à réaliser recettes de	0.00
• Soit un déficit des restes à réaliser de	0.00
Soit un besoin de financement de	39 447.44

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021:	233 865.80
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068):	39 447.44
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	194 418.36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) déficit:	46 327.77

Travaux de réhabilitation et de mise aux normes salle Paul Cartier - avenant lot n°9

Monsieur Charron, Maire-Adjoint chargé des travaux de bâtiments indique aux membres du conseil que dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle Paul Cartier, l'entreprise Casamia, titulaire du lot n° 9 hors marché, a terminé les travaux.

Plusieurs modifications étant intervenues en cours de réalisation, il convient ce jour de faire le point sur les plus et moins values engendrées par ces changements.

Plus-values : 140.93 € HT

Moins-values: 1 669.10 € HT

soit une moins-value finale sur ce lot d'un montant de 1 528.17 € HT.

Récapitulatif HT:

Devis initial : 17 581.41 + 619.96 € (délibération du 22.07.2021) - 1 528.17 €

= 16 673.20 € HT soit 20 007.84 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide les modifications ci-dessus détaillées du lot n°9 hors marché attribué à l'entreprise Casamia et détermine le montant final de ce lot à 16 673.20 € HT.

Projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le projet de création d'une MAM dans les locaux de l'ancienne classe dite « maternelle » suit son cours. Il rappelle que les enfants occupant actuellement cet espace seraient alors scolarisés dans la salle de classe neuve actuellement inoccupée.

Monsieur le Maire précise que les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile) sont venus sur site et confirment que le projet est tout à fait réalisable sous réserve d'aménagements minimes.

Pendant que la municipalité continue l'étude de la faisabilité de ce projet, les nourrices de la MAM finalisent également leur projet. Dans ce contexte et afin qu'elles puissent affiner leur prévision budgétaire, il conviendrait, ce jour, de fixer un loyer mensuel d'occupation.

Les élus lancent le débat et décident, à l'unanimité que le loyer fixé devra englober les charges relatives à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité). Ils décident de ce fait de reporter la fixation du loyer mensuel d'occupation à une date ultérieure afin de pouvoir évaluer ces charges.

Divers

- Mise en place des permanences électorales pour les élections présidentielles des 10 & 24 avril 2022
- Le point sur l'avancée des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle Paul Cartier par M. Charron Pascal, Maire-Adjoint chargé des travaux de bâtiments
- Présentation des différentes propositions de columbarium et d'aménagement de cimetière par M. Vinet Eric
- Agent supplémentaire pour la saison d'été. La personne prévue ayant trouvé un emploi ne pourra être disponible
- Départ en retrait de l'agent technique Jean-Jacques Taillasson

La séance est levée à 23 h.55